

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE POUR LES ENFANTS ENTRANTS EN CP



MODE D'EMPLOI



Du 2 mars 2026 au 27 mars 2026

Les inscriptions sont entièrement dématérialisées et accessibles sur le Portail Familles à l'adresse ci-après :
<https://mairie-mions.portail-familles.app/>



VOUS DEVEZ METTRE À JOUR VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF EN Y AJOUTANT :

- ✓ **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois :** quittance de loyer, bail, facture d'énergie ou attestation fournisseur (électricité ou gaz), facture d'eau ou facture téléphone fixe ou box internet.



Nous vous invitons à vérifier que vos coordonnées (mail, téléphone, personnes à contacter) sont bien à jour et à les modifier le cas échéant.

Dans un second temps, vous devez vous rendre dans la **rubrique « Mes pré-inscriptions scolaires »** et renseigner les informations demandées.

À l'issue de ces étapes via le Portail Familles et après vérification de votre dossier, **vous recevrez de la part du Mions Accueil Familles un email contenant le certificat d'inscription** de votre enfant.

L'inscription de votre enfant sur son école de secteur est déterminée en fonction de votre adresse. **La carte des périmètres scolaires est consultable sur www.mions.fr.**



Dès lors, vous pourrez **contacter la direction de l'école** où votre enfant est inscrit **par email** à l'adresse figurant sur le certificat d'inscription.

La direction de l'école vous indiquera alors les modalités d'inscription définitive, ainsi que les documents à fournir.

